

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

SNEC CFE-CGC
8 Allée des Bergeronnettes
13013 MARSEILLE

Réunion de concertation dans le cadre de l'actualité sociale en France Massy, le 19 décembre 2018

› **Direction :**

*Jérôme NANTY (DRH Groupe)
Marie Hélène CHAVIGNY (DRH Hyper)
Agnès BEKOURIAN (DRS)*

› **SNEC:**

*Jérôme BLAVA
Didier NAESSENS
François SCHMIDT (rédacteur)*

➤ **Ordre du jour**

- ✓ Concertation dans le cadre de l'actualité sociale en France suite aux annonces du Président de la République du 10 décembre sur le pouvoir d'achat.

Points évoqués

Jérôme Nanty rappelle le contexte social actuel et l'impact économique sur le Chiffre d'Affaires des magasins en cette fin d'année avec des baisses pour les hypers allant de 50% de CA en moins sur le samedi 17 novembre à 15% de CA pour les 3 autres samedis et de -20% à -10% pour les supers. Une hausse du Chiffre d'Affaires des formats Proximité et E-commerce est à noter parallèlement, mais il n'est pas possible à date de savoir si cela compensera les pertes.

Jérôme Nanty souligne également la forte implication des équipes magasins et Supply et les remercie. Le Chiffre d'affaires des deux derniers Week-ends de l'année sera déterminant dans les résultats de Carrefour pour 2018.

La direction a souhaité cette réunion de concertation suite à la sollicitation des organisations syndicales et notamment du SNEC après les annonces du gouvernement en faveur du pouvoir d'achat des Français. Dans une tribune dans le journal Le Monde en date d'hier, Alexandre Bompard s'est engagé avec 12 autres chefs d'entreprise à répondre au problème de pouvoir d'achat des Français.

Agir Ensemble

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - secretariat@sneccarrefour.fr Site : www.cfecgc-carrefour.org

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

La direction a choisi de faire sienne trois des mesures décidées en conseil des ministres de ce mercredi 19 décembre 2018 à savoir :

- L'exonération de charges et de CSG et RDS pour une prime maximum de 1000€ pour les salariés gagnant trois fois le SMIC.
- La défiscalisation des heures supplémentaires pour les salariés au 1^{er} janvier.
- La hausse de 100€ par mois du SMIC au travers l'augmentation du 1.5% du SMIC au 1^{er} janvier pour 10€ et 90€ de la hausse de la prime d'activité versée par la CAF.

Concernant ces deux derniers points, il s'agira d'appliquer ni plus ni moins la loi qui sera effective au premier janvier.

Pour la prime avec exonération de charges la direction avait possibilité de passer par une mesure unilatérale en fixant elle-même cette prime mais choisit la voie de la concertation avec les organisations syndicale lors d'une réunion de négociation qui aura lieu le vendredi 11 janvier lors de laquelle d'autres thèmes concernant plus globalement l'emploi seront abordés.

► **SNEC :**

Le SNEC prend acte de cette date de négociation et participera afin que les intérêts de l'encadrement soient respectés.



Agir Ensemble

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - secretariat@sneccarrefour.fr Site : www.cfecgc-carrefour.org